

Fondation européenne pour la formation professionnelle: extension aux pays TACIS (1ère modif. règl. 1360/90/CEE)

1994/0070(CNS) - 27/04/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité constate avec satisfaction l'extension des compétences de la "Fondation aux Etats bénéficiaires de l'assistance TACIS. Le Comité apporte par ailleurs son soutien à l'objectif poursuivi en matière de politique du personnel. En dernier lieu, bien que le Comité se réjouisse de figurer parmi les destinataires du rapport annuel sur les activités de la Fondation et du rapport d'évaluation, il estime néanmoins que des modalités appropriées devraient être définies pour qu'il soit pleinement associé à la définition des politiques de formation professionnelle à mettre en oeuvre dans les pays bénéficiaires des programmes de la Fondation.